

Le Togo à l'EPU : Des avancées avec l'engagement de mieux faire...



Le Togo était depuis lundi face au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à l'occasion de la 26^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU) pour présenter son rapport sur la situation des droits humains dans le pays. Il ressort de ce deuxième passage du Togo à l'EPU après celui de 2011, que le pays a réalisé des avancées en matière de respect des droits de l'Homme avec un nouvel engagement de poursuivre dans cette lancée afin de relever les autres défis qui attendent.

Au cours des débats, le Togo a été félicité pour ses efforts dans la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées en 2011 ainsi que les progrès accomplis de manière plus générale en ce qui concerne les droits de l'homme. Selon le ministre en charge de la justice Pius Agbétomey qui était le chef de la délégation togolaise, d'importantes actions ont été menées en effet aux plans politiques, institutionnel, normatif, économique, social et financiers ajoutées à l'adhésion du pays aux Instruments et la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux.

« S'agissant en particulier de la lutte contre la torture, le nouveau Code pénal du 24 novembre 2015 définit et réprime cette infraction et intègre dans le corpus juridique togolais 38 instruments internationaux ratifiés. Il vient d'être modifié pour, entre autres, rendre imprescriptibles les crimes de torture et pour mettre en conformité la définition d'acte de torture avec les dispositions de la convention contre la torture », a indiqué le ministre Pius Agbétomey. Il a ajouté que « suite à la ratification du Protocole à la Convention contre la torture, le Togo a, par une nouvelle loi organique,

confié les fonctions de mécanisme national de prévention de la torture à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ».

Il n'a pas manqué de reconnaître tout de même qu'en dépit de la volonté affichée et des moyens mobilisés, d'énormes efforts demeurent encore à faire dans plusieurs domaines.

En termes de nouvelles recommandations, il est dans ce sens demandé au pays de poursuivre les efforts dans les domaines tels que l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, l'amélioration des conditions de détention et la lutte contre les mutilations génitales et le commerce des armes entre autres. En réponse, le pays s'est engagé tout en comptant sur le soutien de ses partenaires, à poursuivre sur sa belle lancée afin de garantir la jouissance de tous les droits pour tous et en tout lieu.

Cris DADA